



AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur – Règlements 77-94

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que le conseil municipal a adopté le 4 avril 2023 le règlement numéro 77-94 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les habitations multifamiliales, sous forme de projet intégré, dans la zone numéro 150 située à l'angle des rues Saint-Pierre et Notre-Dame ».

Le règlement numéro 77-94 a pour objet d'autoriser un projet de construction de trois habitations multifamiliales, sous forme de projet intégré, sur un terrain situé à l'angle des rues Saint-Pierre et Notre-Dame. Une nouvelle zone, portant le numéro 150, est créée à cette fin.

La MRC des Maskoutains a délivré le certificat de conformité à l'égard de ce règlement le 26 avril 2023.

Ce règlement est en vigueur depuis la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Maskoutains et est disponible pour consultation à l'hôtel de ville, situé au 77, rue Saint-Pierre, à Saint-Pie, durant les heures régulières d'ouverture où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à Saint-Pie, ce 4 mai 2023.

Annick Lafontaine

Greffière